



Déclaration Liminaire du CTL du 25 juin 2020

Monsieur le Président,

Il s'agit du premier CTL depuis le début du confinement, CTL qui se tient bien après les annonces du Plan de reprise d'activité. A ce titre, nous rappelons qu'aucun PRA, déclinaison 77, service par service, n'a été délivré aux organisations syndicales.

Ce CTL a pour ordre du jour le budget, le bilan RH, le bilan de la formation professionnelle, le transfert de Sénart ..mais rien sur un bilan de la crise sanitaire dans le 77, à croire que rien ne s'est passé depuis 2 mois.

Un bilan financier très court est fait dans le document de travail Budget 2020 qui signale que la « crise sanitaire du COVID 19 a engendré un surcoût financier de l'ordre de 150000€...Au regard de ces éléments, les dépenses liées à la crise sanitaire ne viennent fragiliser la trajectoire de l'exécution budgétaire de la DDFIP 77 . »

Nous en prenons acte.

Mais rien sur un éventuel bilan de la crise sanitaire au sein de la DDFIP, bilan du PCA, du PRA, du nombre de contamination, aucun bilan des congés volés aux agents, de la prime versée aux agents, un point sur la dotation de masques, gants, visières, gel hydroalcoolique, les ASA, les ordinateurs délivrés pour le télétravail, un point sur la campagne IR, la reprise de l'accueil du public (y compris sur RDV), le nettoyage renforcé des locaux, les dépassements horaires mensuels (les agents ont-ils fait l'objet de récupération horaires ?).

La 3^{ème} phase du déconfinement annoncée par le Président de la République ne signifie pas fin de la crise sanitaire.

Pour revenir sur cette période de confinement, celle-ci a été l'occasion de décisions injustes envers les agents comme la rétention des RTT et des congés annuels, pour les agents en ASA ou en télétravail, ou la prime exceptionnelle.

Pour les congés : Nous rappelons que les agents n'ont pas eu le choix :

- ni de rester confiner
- ni d'être en ASA,
- ni d'être en présentiel à temps complet ou par rotation,
- ni d'être enseignant à domicile,
- ni d'être en situation de fragilité face à ce virus.

Les agents n'étaient pas en congés et encore moins en vacances ! Nous rappelons que le manque d'ordinateurs n'a pas facilité le télétravail des collègues.

Les conditions de confinement étaient différentes, tout comme l'éloignement familial, le nombre d'enfants à garder, l'état de santé de leurs proches ou encore le fait d'avoir été touché directement ou non par cette épidémie.

L'argument que dans le privé, les salariés en chômage partiel ne perçoivent pas l'intégralité de leur rémunération, ou encore que des accords de restriction de congés y sont aussi appliqués, ne justifient en rien cette ordonnance pour la Fonction publique, puisqu'elles ne sont ni justifiées ni justes pour les salariés du privé non plus.

L'application de cette note est non seulement injuste, mais aussi incomprise par les agents, sans compter les tensions entre les collègues ou avec la hiérarchie, qui seront engendrées par ces mesures. **La CGT Finances Publiques 77 continue d'exiger le retrait de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés et de son application à la DGFIP.**

Quant à la prime exceptionnelle « Covid » pour seulement 30% des agents, ou la prime de la DISCORDE, ses modalités d'octroi restent obscures.

Dans le 77, les chefs de service ont eu pour ordre vendredi 12/06 à midi de classer leurs agents afin de déterminer , qui a plus de mérite à venir au travail pendant la crise sanitaire. 30 % bénéficieront de la prime alors que le nombre d'agents en présentiel et en télétravail était bien supérieur à ce volume !

Cette prime contribuera aussi à détériorer l'ambiance au sein des équipes de travail, entre collègues et chefs de service.

La CGT Finances Publiques 77 continue de revendiquer une distribution plus équitable de cette prime exceptionnelle .

Le racket de nos congés ne s'arrête pas là !

La CGT fip 77 dénonce également les décisions du Directeur Général de ne pas avoir autorisé les agents à poser un congé, un jourRTT à la place de l'autorisation d'absence exceptionnelle du « pont naturel » du 22/5 ; ainsi que sa décision de maintenir le 3 mai comme date limite pour le report des congés 2019 ; finalement, après interventions des organisations syndicales, ces congés donneront lieu à un reversement sur le CET.

Les tensions dans les services commencent à se faire sentir : entre un présentiel qui augmente, les règles sanitaires plus ou moins respectées, l'accueil du public qui a repris tous azimuts, le vol des congés, une prime versée à une poignée d'agents, les mutations au département ainsi que le mouvement catastrophique des B.

D'autant plus que le CTR du 18 juin a relancé les opérations du plan Darmanin et du Nouveau Réseau de Proximité et ceci de manière accélérée . On est loin des belles paroles que « le monde de demain ne sera plus comme avant » ; on est loin des remerciements !!

Bien évidemment , nous n'étions pas naïfs . A la lecture des documents de travail du CTL 77 sur le budget, ou le bilan RH, nous comprenons que vous êtes impatient de rouvrir le dossier.

Avec les personnels, avec l'intersyndicale du 77, nous avons combattu pour l'abandon de cette réforme. **La CGT fip 77 condamne la destruction du réseau de proximité de la DGiP, de ses missions et à l'éloignement du service public de la population !**

Figure à l'ordre du jour le transfert du CFP de Sénart vers la cité administrative de Melun : plus précisément le sort des 75 collègues concernés par le déménagement de leur service et de la création d'une antenne du SIP à Savigny-le-Temple.

Nous continuons à déplorer le transfert du CFP de Sénart vers Melun, que ce soit un déménagement dans le cadre d'une rationalisation des locaux ou bien dans le cadre du NRP. Le transfert avec la mise en place d'une antenne à Savigny-le-Temple est une anticipation sur les projets néfastes du nouveau réseau de proximité. Pour un service public, fiscal et de qualité, toutes les missions et tous les services du CFP de Sénart doivent être maintenus sur cette commune.

L'accueil sera divisé en deux parties, l'une sur Savigny et l'autre sur Melun. Plus de 33000 personnes ont été reçues à Sénart en 2019. Pour la population se sera un déplacement sur l'une ou l'autre résidence, avec un risque d'affluence sur l'une ou l'autre. Quelle organisation sera mise en place en matière d'accueil sur le site de Melun et celui de Savigny ?

Cette restructuration génère un éloignement du domicile au lieu de travail pour un grand nombre d'agents : on est bien loin de « l'équilibre entre l'efficacité des services et le bien-être des agents » ! selon les termes évoqués dans le bilan RH 2019 .

Les règles de sécurité sanitaire restent en vigueur : la distanciation sociale sera bien difficile à mettre en œuvre à Melun.

Nous avons compris que les travaux du NRP vont reprendre dès la rentrée.

Nous sommes contre la fermeture du CFP de Nemours. Tout en précisant que le combat que nous menons contre le NRP concerne tous les sites de Seine-et-Marne.

Pourquoi Nemours ? Parce qu'il flotte comme un sentiment d'abandon de la part de la Direction.

Lors d'une précédente audioconférence en période de confinement, le Directeur a indiqué qu'il sera apporté une attention particulière aux services à l'effectif réduit.

A Nemours, cette attention est toujours attendue, particulièrement au SIP de Nemours !

Nous souhaitons avoir des informations complémentaires suite à l'affectation en Seine et Marne au 1^{er} septembre 2020 de 4 agents de la Disi IDF (de l'ESI particulièrement) . Lors d'une précédente audio, il a été signalé que les 4 agents, dans le cadre d'une priorité pour restructuration de service, seront affectés au SIP de Nemours.

Les 2 postes vacants (sauf erreur de ma part) seront donc pourvus.

Dans un même temps, la DDFIP a créé une cellule de fiabilisation à l'ESI de Nemours dans laquelle seront détachées les collègues de l'ESI

...

Quelles sera la situation du SIP de Nemours au 01/09/2020 ? Nous vous demandons d'affecter des agents à la fois sur les postes vacants nous rappelons que le poste de cadre A est toujours vacant ainsi qu'un poste de B, et comme il a été proposé lors d'une précédente audio, d'y affecter des agents C en surnombre .